

## **Programme d'activité, Compte Prévisionnel et Etat des Effectifs Prévisionnels de la Centrale d'achat APPROLYS pour les trois années à venir**

### Présentation

Les départements du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir ont proposé en décembre 2013, la réunion de plusieurs acteurs publics ou parapublics afin de mettre en œuvre un dispositif de mutualisation de l'achat public.

Ce dispositif de mutualisation de l'achat public a permis de créer une centrale d'achat sous la forme d'un groupement d'intérêt public, dénommé APPROLYS en février 2014.

La convention constitutive du groupement d'intérêt public ainsi que les conditions générales de recours à la centrale d'achat dans leur version n°3 règlent l'organisation et les conditions de fonctionnement de la centrale d'achat.

La volonté des membres fondateurs dans la version N°1 était de mettre en place un dispositif de mutualisation de l'achat public efficace, souple et associant tous les membres, notamment au travers d'instance de gouvernance partagée.

Après 1 an de fonctionnement et face aux résultats encourageants de cette initiative, les membres fondateurs ont dû organiser une nouvelle assemblée générale le 13 mai 2015 afin de pouvoir intégrer de nouveaux membres. Ainsi, 90 nouvelles demandes lui sont parvenues et ont été approuvées par cette dernière assemblée générale.

Ainsi, le nombre d'adhérent à Approlys est de 560 membres.

### Missions

APPROLYS a pour objet l'exercice d'une activité de centrale d'achat sans but lucratif.

Ainsi, APPROLYS passe des marchés publics, conclut des accords-cadres, des marchés subséquents, des appels à projets, des groupements d'achat et partenariat avec d'autres centrales d'achat dans le cadre de travaux, de fournitures ou de services destinés à ses Membres.

A cette fin, APPROLYS respecte les dispositions législatives et réglementaires applicables aux centrales d'achats — notamment le Code des marchés publics — ainsi que les Conditions générales de recours à APPROLYS approuvées par le conseil d'administration le 12 décembre 2014 et à ce jour non modifiée. Elle respecte également les directives communautaires en vigueur relatives à la passation des marchés publics.

APPROLYS exerce son activité de centrale d'achat uniquement au bénéfice de ses Membres et, en ce sens, la zone géographique couverte par APPROLYS s'étend au territoire des Membres. Actuellement, les membres d'Approlys sont tous dans la Région Centre-Val de Loire.

### Comptabilité et comptes prévisionnels pour les trois prochaines années

Les membres d'Approlys ont fait le choix de la gestion publique dans la convention constitutive du groupement d'intérêt public APPROLYS (article 112 de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit).

En outre, plus de la moitié des voix au sein de l'assemblée générale sont détenues par des personnes morales mentionnées au 2° de l'article 1er du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Conformément à l'article 7 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public, la convention constitutive du groupement d'intérêt public APPROLYS prévoit qu'APPROLYS est soumis aux dispositions du Code général des collectivités territoriales afférentes aux règles budgétaires, financières et comptables applicables aux départements (en particulier l'Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs).

**Les dépenses de la centrale d'achat comprennent :**

- les frais de publication des contrats ;
- les frais de fonctionnement (fournitures administratives, reprographie, affranchissements, déplacement, etc) ;
- Les frais de logistique d'organisation des assemblées générales (système de visio conférence, locations de salle, etc) ;
- Les frais de communication ;
- Les frais d'ingénierie informatique (site internet, ..) ;
- les indemnités à l'agent comptable.

Il n'est pas prévu de crédits d'investissement à ce stade. En revanche, en fonction de l'évolution de la centrale d'achat, des crédits relatifs à l'investissement pourront être prévus.

**Les recettes de la centrale d'achat comprendront :**

- le paiement des frais d'adhésion par les Membres du collège 3 (le montant a été fixé par l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> décembre 2014 à la somme de 50 €/an) ;
- le paiement d'une contribution annuelle aux charges par les membres du collège 2, membre contributeur, plafonnée à 6000 €/an ;
- les subventions des membres fondateurs, collège 1.

En outre, il est prévu :

- une mise à disposition sans contrepartie financière de personnels par chacun des Membres du collège membres fondateurs et membres contributeurs selon les modalités fixées par la convention constitutive (contribution en nature aux charges d'APPROLYS) - (Conf. convention de mise à disposition des personnels).
- une mise à disposition sans contrepartie financière des locaux et équipements nécessaires à l'exercice par APPROLYS de son activité, par chacun des Membres du collège membres fondateurs et membres contributeurs selon les modalités fixées par la convention constitutive de la convention constitutive (contribution en nature aux charges d'APPROLYS). (Conf. Convention de mise à disposition de moyens matériels).

## Dépenses

	2015 (*) Montant annuel	2016 (*) Montant annuel	2017 (*) Montant annuel
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (apports en nature)</b>			
<b>Moyens mis à disposition par les Membres du collège 1</b>			
Personnel (***)	313 331,85 €	349 890, 25 €	410 753, 70 €
Locaux, véhicule(s) et fournitures diverses (fournitures de bureau, téléphone, ordinateurs, locaux, ...) (**)	5 000,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €
<b>TOTAL DES APPORTS EN NATURE</b>	<b>318331,85 €</b>	<b>354 890, 25 €</b>	<b>416 753, 70 €</b>
<b>Dépenses assurées directement par le GIP</b>			
Frais de publication des marchés	44 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Honoraires conseils juridiques	10 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Assurance du GIP	0 €	10 000, 00 €	10 000, 00 €
Frais Marché AMO (Gaz V2, électricité, Mutuelle Santé..)	45 000,00 €	20 000, 00 €	20 000, 00 €
Frais de déplacement	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Frais de communication	10 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
Frais d'affranchissement	1 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Frais relatifs aux fournitures administratives (papier, tampons, enveloppes, etc..)	1 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Honoraires frais pour contentieux	5 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
Frais de réception (organisation AG)	3 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Indemnités de l'agent comptable	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Hébergement de la plateforme de dématérialisation des marchés publics et accord cadre d'Approlys + maintenance + clef de cryptage	3 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Hébergement et développement du site internet APPROLYS + maintenance	18 959,25 €	200,00 €	200,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES DIRECTES DU GIP</b>	<b>142 759,25 €</b>	<b>100 000, 00 €</b>	<b>100 000, 00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES APPROLYS</b>	<b>461 091, 11 €</b>	<b>454 890, 25 €</b>	<b>516 753, 70 €</b>

(\*) Chaque année, le format d'Approlys sera différent compte tenu de l'arrivée de nouveaux membres dans le GIP au cours des campagnes d'adhésion annuelle.

(\*\*) Frais répartis selon la règle des 1/3 pour chaque membre du collège 1.

(\*\*\*) Frais de personnel correspondant aux salaires chargés par type de poste pour les agents mis à disposition par du collège 1, multipliés par la quotité de mise à disposition de l'agent par chaque membre fondateur.

## Recettes

	2015 (*) Montant annuel	2016 (*) Montant annuel	2017 (*) Montant annuel
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT Subventions des Membres fondateurs – Collège n° 1</b>			
CG 28	18 933,33 €	0 €	0 €
CG 41	18 933,33 €	0 €	0 €
CG 45	18 933,33 €	0 €	0 €
<b>Subventions d'équilibre</b>	<b>56 800, 00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (apports en nature)</b>			
<b>Moyens mis à disposition par les Membres des collèges 1, 2 et 3</b>			
Personnel (***)	313 331,85 €	349 890, 25 €	410 753, 70 €
Locaux, véhicule(s) et fournitures diverses (fournitures de bureau, téléphone, ...) (**)	5 000,00 €	5 000,00 €	6000,00€
<b>TOTAL DES RECETTES APPORT EN NATURE</b>	<b>318 331, 85 €</b>	<b>354 890, 25 €</b>	<b>416 753, 70 €</b>
<b>Subventions d'équilibre</b>	<b>56 800, 00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES COLLEGE n° 1</b>	<b>375 131.85 €</b>	<b>354 890, 25 €</b>	<b>416 753, 70 €</b>
<b>Cotisation des Membres contributeurs – COLLEGE 2</b>			
Ville d'Orléans et Agglomération d'Orléans	6000,00 €	6000,00 €	6000,00 €
Départements : 36,18, 37	18 000, 00 €	18 000, 00 €	18 000, 00 €
Ville de Chartres et Chartres Métropole	Pas en 2015	6000,00 €	6000,00 €
Agglomération de Châteauroux + Ville de Châteauroux	6000,00 €	6000,00 €	6000,00 €
Ville de Bourges et agglomération de Bourges	6000,00 €	6000,00 €	6000,00 €
Agglomération de Montargis	6000,00 €	6000,00 €	6000,00 €
Agglomération de Tours + Ville de Tours	6000,00 €	6000,00 €	6000,00 €
Agglomération de Dreux	6000,00 €	6000,00 €	6000,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES COLLEGE 2</b>	<b>54 000, 00 €</b>	<b>60 000, 00 €</b>	<b>60 000, 00 €</b>
<b>Cotisation des membres utilisateurs COLLEGE 3</b>			
Cotisation des Membres collège 3	544 membres adhérents (cotisation de 50 € par an)	Estimation de 800 membres adhérents (cotisation de 50 € par an)	Estimation de 800 membres adhérents cotisation de 50 € par an)
<b>TOTAL DES RECETTES COLLEGE 3</b>	<b>27 200, 00 €</b>	<b>40 000, 00 €</b>	<b>40 000, 00 €</b>
<b>Excédents de l'année N-1</b>	<b>4 759, 26 €</b>	<b>?</b>	<b>?</b>
<b>Total Recettes APPROLYS</b>	<b>461 091, 11 €</b>	<b>454 890, 25 €</b>	<b>516 753, 70 €</b>
<b>Total Dépenses APPROLYS</b>	<b>461 091, 11 €</b>	<b>454 890, 25 €</b>	<b>516 753, 70 €</b>
<b>Résultats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(\*) Chaque année, le format d'Approllys sera différent compte tenu de l'arrivée de nouveaux membres dans le GIP au cours des campagnes d'adhésion annuelle.

(\*\*) Frais répartis selon la règle des 1/3 pour chaque membre fondateur collègue

(\*\*\*) Frais de personnel correspondant aux salaires chargés moyennés par type de poste pour les trois collectivités, multipliés par la quotité de mise à disposition des agents par chaque département.

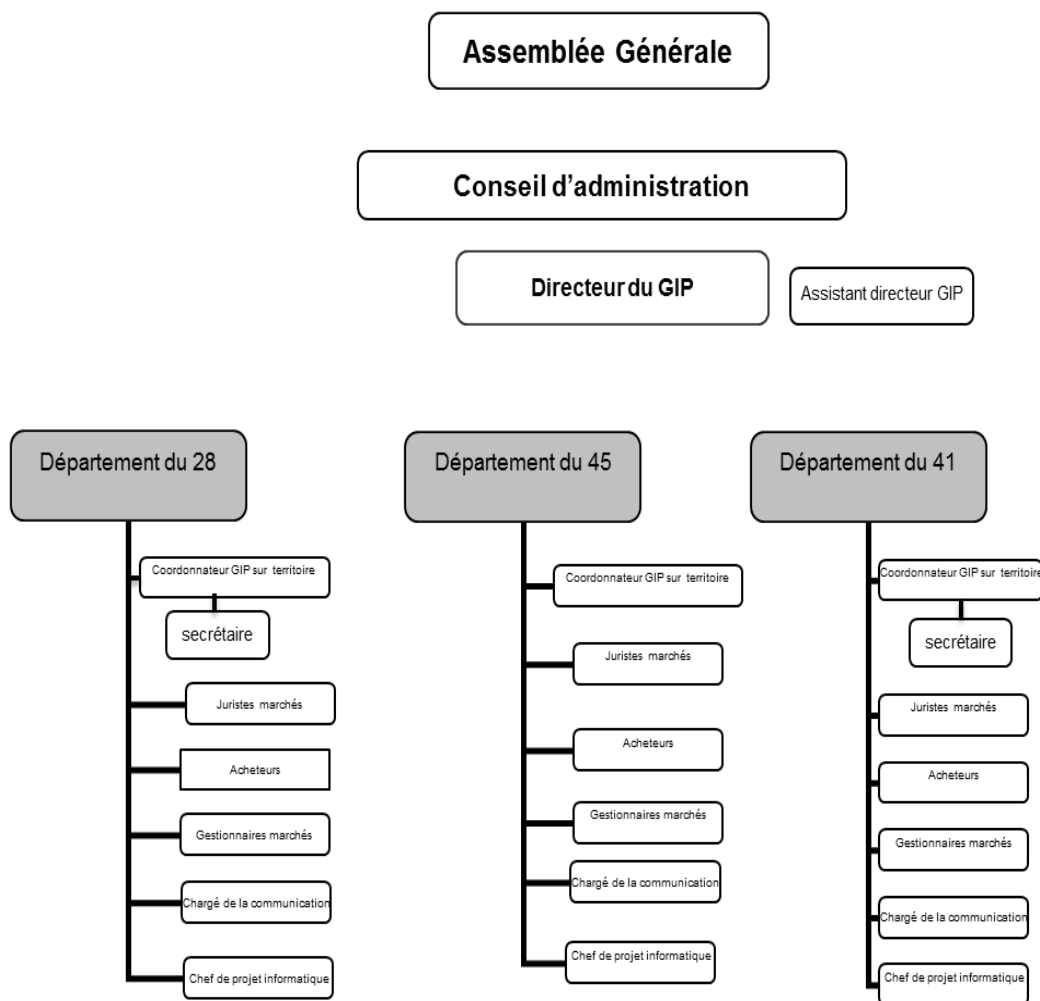
## Personnels

Une représentation des mises à disposition des personnels par profil de poste nécessaire au bon fonctionnement du GIP est présentée dans le tableau suivant étant précisé que la répartition équitable des mises à disposition par les Membres fondateurs et le cas échéant par les membres contributeurs s'appréciera sur l'ensemble des moyens humains et pour chacun des profils recensés dans le tableau ci-dessous :

MOYENS HUMAINS	2015 (*)		2016 (*)		2017 (*)	
	% ETP	Coût annuel	% ETP	Coût annuel	% ETP	Coût annuel
Juriste marché (****)	3 x 25 %	<b>32 484,50 €</b>	3 x 35 %	<b>45 478,30 €</b>	3 x 45 %	<b>58 472,10 €</b>
Gestionnaire marché (****)	3 x 30 %	<b>33 839,00 €</b>	3 x 35 %	<b>39 477,55 €</b>	3 x 40 %	<b>45 117,20 €</b>
Acheteurs pour gestion du marché dans segment d'achat pour CCTP (****)	3 x 30 %	<b>42 532,00 €</b>	3 x 40 %	<b>56 706,00 €</b>	3 x 50 %	<b>70 882,50 €</b>
Secrétaire et assistante de direction	(1 x 60 %) + (2 x 20 %)	<b>32 601,00 €</b>	(1 x 60 %) + (2 x 20 %)	<b>32 601,00 €</b>	(1 x 60 %) + (2 x 20 %)	<b>32 601,00 €</b>
Directeur GIP	Cumul d'activités publiques à titre accessoire (alinéa 1 <sup>er</sup> de l'article 3 du décret N°2007-658 du 2 mai 2007 sans rémunération)					
Coordinateur projet Approllys	(1 x 60 %) + (2x30 %)	<b>109 948,45 €</b>	(1 x 70 %) + (2x35 %)	<b>113 700,50 €</b>	(1 x 80 %) + (2x40 %)	<b>141 754,00 €</b>
Comptable	1 x 15 %	<b>4 728,00 €</b>	1 x 15 %	<b>4 728,00 €</b>	1 x 15 %	<b>4 728,00 €</b>
Chef de projet informatique	3 x 20 %	<b>37 731,00 €</b>	3 x 20 %	<b>37 731,00 €</b>	3 x 20 %	<b>37 731,00 €</b>
Chargé de communication	3 x 10 %	<b>12 916,00 €</b>	3 x 10 %	<b>12 916,00 €</b>	3 x 10 %	<b>12 916,00 €</b>
Juriste généraliste	3 x 5 %	<b>6 551,90 €</b>	3 x 5 %	<b>6 551,90 €</b>	3 x 5 %	<b>6 551,90 €</b>
<b>Coûts globaux estimatifs des rémunérations</b>	<b>5,95 ETP</b>	<b>313 331,85 €</b>	<b>6.85 ETP</b>	<b>349 890,25 €</b>	<b>7.85 ETP</b>	<b>410 753,70 €</b>

(\*\*\*\*) L'ensemble des effectifs d'APPROLYS est mis à disposition d'APPROLYS par le Département du Loiret, le Département de l'Eure-et-Loir et le Département de Loir-et-Cher, membres du collège membres fondateurs. Il est également précisé que l'ensemble de ces personnels est mis à disposition sans remboursement au titre de la participation en nature des trois départements fondateurs aux ressources d'APPROLYS.

APPROLYS VERSION 2



(\*\*\*\*) Selon l'organisation convenue entre les membres des collèges, la charge de travail liée aux contrats du GIP est répartie entre chaque membre fondateur.

Ainsi, pour chaque procédure, une équipe regroupant les profils de type juriste, acheteur, gestionnaire de marché, coordinateur de projet, assistante secrétaire, chef de projet informatique et chargé de communication, est constituée au sein de chaque direction de la commande publique du membre fondateur en charge du dossier.

Il s'agit du socle minimum. Conformément à la convention constitutive, des éventuelles contributions de membre du collège 2 pourraient être ajoutées. Elles ne peuvent à ce stade être valorisées, ni représentées.

## Planning prévisionnel d'adhésion à la centrale d'achat

En décembre 2014, le nombre de membres est passé de trois à 470. Outre cette augmentation très importante de leur nombre, la grande diversité des membres illustre l'originalité du projet de développement d'Approlys. Ceux-ci sont composés de collectivités de grande taille (Départements, villes de plus de 100 000 habitants, communautés d'agglomération), comme de communes ou des communautés de communes de petite taille. Approlys comprend également des EHPAD, des EPLE, des associations, des SDIS, des syndicats mixtes, etc.

Cet élargissement a nécessité de revoir la convention constitutive, les conditions générales de recours et d'adapter la gouvernance afin de donner toute leur place à ces nouveaux membres, tout en assurant la continuité du fonctionnement et la stabilité des décisions stratégiques fin 2014. Ainsi trois collèges ont été créés afin de permettre la représentation des trois catégories de membres à l'assemblée générale et au conseil d'administration. Le premier collège inclut les trois départements fondateurs qui disposent de la majorité des voix et qui mettent à disposition les moyens tant humains que matériels pour le fonctionnement, et versent une subvention d'équilibre. Le deuxième collège rassemble les membres contributeurs, c'est-à-dire les plus grandes collectivités qui versent une participation financière et peuvent, sous certaines réserves, mettre à disposition des moyens. Enfin, le troisième collège comprend la grande masse des membres qui ne payent qu'une cotisation annuelle dont le montant s'élevait en 2014 à 50€.

90 nouveaux membres ont adhéré lors de l'Assemblée générale du 13 mai 2015. D'ores et déjà de nouvelles collectivités ont demandé leur adhésion qui devrait être effective fin 2015 lors de l'assemblée générale d'adoption du budget.

## Programme d'activité prévisionnel d'APPROLYS pour les trois prochaines années

APPROLYS a pour objet l'exercice d'une activité de centrale d'achat et passe ainsi des contrats relatifs aux achats de travaux, de fournitures ou de services destinés à ses Membres.

Elle prend notamment à sa charge, lorsque cela est nécessaire :

- la rédaction et la publication des avis de publicité du marché public ou de l'accord-cadre (avis de pré-information, avis de marché, avis d'intention de conclure, avis d'attribution, etc.) ;
- la rédaction et la mise à disposition des candidats du dossier de consultation des entreprises du marché public ou de l'accord-cadre (règlement de consultation, cahier des clauses administratives particulières, cahier des clauses techniques particulières, modèle de déclaration des candidats, etc.) ;
- l'analyse des candidatures et des offres remises pour l'attribution du marché public ou de l'accord-cadre ;
- la mise au point du marché public ou de l'accord-cadre ;
- la signature du marché public ou de l'accord-cadre ;
- si nécessaire, la transmission des pièces du marché au service « contrôle de légalité » de la Préfecture du Loiret ;
- la notification du marché public ou de l'accord-cadre ;
- le traitement des référés précontractuels, des référés contractuels, des recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables au marché public ou à l'accord-cadre, des recours en contestation de la validité du contrat au sens de la jurisprudence du Conseil d'Etat dite Département du Tarn-et-Garonne (Conseil d'État, 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne n°358994), des recours à fin indemnitaire dès lors qu'ils résultent d'un ou plusieurs motifs lié(s) à la passation du marché public ou de l'accord-cadre, des référés de l'article L. 521-1 du Code de justice administrative dès lors qu'ils résultent d'un ou plusieurs motifs lié(s) à la passation du marché public ou de l'accord-cadre.

APPROLYS signe les contrats destinés à ses Membres mais les Membres d'APPROLYS ont la charge de l'exécution desdits contrats.

Dans son programme d'activité, APPROLYS :

- ✓ Réalise le recensement des marchés présentant un intérêt économique à confier par ses membres à Approllys,
- ✓ Etablit un planning prévisionnel de passation des marchés sur les segments choisis selon les volumétries prévues à savoir :
  - 2015 : 10 contrats ou consultations
  - 2016 : 15 contrats ou consultations
  - 2017 : 20 contrats ou consultations

Pour l'année 2015, 10 contrats ou consultations étaient inscrits au planning prévisionnel d'Approllys. En mai 2015, Approllys a mis à disposition de ses adhérents 5 segments d'achat et mettra avant la fin de l'année au moins 5 autres segments d'achat. Ainsi, conformément au calendrier fixé lors de son Conseil d'Administration le 12 décembre 2014, Approllys respecte ses engagements.

Pour 2016, 6 segments sont déjà en cours de benchmark. En parallèle, une étude de la cartographie est en cours d'analyse auprès des membres fondateurs et contributeurs afin d'établir un nouveau calendrier des contrats et marchés à réaliser par Approllys et pour le compte de ses adhérents.



<b>Cartographie des achats d'Approlys par segment d'achat</b>	<b>Année de recensement des besoins</b>	<b>Année d'attribution</b>	<b>Etat d'avancement</b>
<b>2015</b>			
La fourniture des véhicules	2015 - UGAP	JANVIER 2015	Réalisé
Formation des membres du CHSCT	Novembre 2014	1 <sup>er</sup> TRIM. 2015	Réalisé
La fourniture de moyens d'impression (copieurs, imprimantes,...)	Décembre 2014	AVRIL 2015	Réalisé
Une plateforme de dématérialisation des marchés publics	Novembre 2014	AVRIL 2015	Réalisé
La fourniture de vêtements de travail			En cours de benchmark
La fourniture de fioul	Mai 2015		En cours de recensement
La fourniture des mobiliers administratifs et scolaires	mai 2015	JUIN 2015	En cours de recensement
La fourniture du gaz de ville et des services associés	Septembre 2014	JUILLET 2015	En cours d'analyse
La fourniture de l'électricité	Novembre 2014	SEPTEMBRE 2015	En cours de recensement
L'achat de fourniture de bureau et scolaire	mai 2015	NOVEMBRE 2015	En cours de recensement
La fourniture des matériels audiovisuels (ponts visioconférences, matériels de visioconférence, matériels audiovisuels,...)	juin 2015	DECEMBRE 2015	En cours de benchmark
<b>2016</b>			
La fourniture de moyens informatiques (postes informatiques, tableaux blancs numériques, logiciels informatiques, ....).	Juin 2015	JANVIER 2016	En cours de benchmark
Transport de marchandises	Juin 2015	FEVRIER 2016	En cours de benchmark
La fourniture de produits d'entretien	Septembre 2015	AVRIL 2016	En cours d'analyse
La fourniture de repas en liaison froide et unités relais	Septembre 2015	JUIN 2016	En cours de benchmark
La fourniture de sels de déneigement	Septembre 2015	SEPTEMBRE 2016	En cours d'analyse
La fourniture de propane	2 <sup>er</sup> semestre 2015	2016	En cours de benchmark
Prestation d'analyse des eaux			
Réseau interdépartemental de visioconférence			
Contrôle périodique des extincteurs			
Surveillance et télésurveillance des bâtiments			
Appel à projet pour la contractualisation d'une mutuelle pour les agents		OCTOBRE 2016	
Enlèvement des déchets sur les routes			
Progiciels Microsoft			
<b>2017</b>			
Chèque déjeuner			
Chèques d'accompagnement personnalisés			
Location et maintenance de machine à			

affranchir le courrier			
Missions de coordination en matière de SPS			
Prestation d'accès à Internet			
Mise à disposition d'une solution de data center			
Travaux d'amélioration des chaussées			
Fourniture et pose de signalisation directionnelle et touristique			
Fourniture et pose de signalisation horizontale			
Achat de denrées alimentaires			
Prestations de topographiques			
Opérations de travaux de gros entretiens des bâtiments			

Cette liste est non exhaustive et sera complétée au fur et à mesure du recensement des besoins des adhérents d'Approlys et validée en Conseil d'Administration.